

Compte Rendu Conseil Municipal

Séance du 1^{er} juillet 2020

L'an deux mil vingt, le 1^{er} juillet, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Madame Valérie POMMAZ, Maire.

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance Madame Delphine VIENOT.

Madame le Maire donne lecture du message suivant (qui sera repris en début de chaque séance ou réunion enregistrée) :

*« Mairie de THIL,
Séance du Conseil Municipal
En Mairie de Thil
Le mercredi 1^{er} juillet 2020 à 20h46
Enregistrement intégral sans pause »*

Madame le Maire fait l'appel des présents et annonce les pouvoirs :

- M. Patrice AURAY à Mme Valérie POMMAZ
- Mme Estelle GRUMET à M. Victor PASSARELLA
- Mme Elisabeth BUONOMO à Mme Isabelle ROUVIERE

1. COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION :

Madame le Maire demande à l'Assemblée si elle a des observations à formuler sur le compte-rendu de la séance du 12 juin 2020.

L'assemblée n'ayant pas de remarques, le Compte-Rendu précédent est approuvé.

Il a été procédé, conformément à l'article L-2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Madame Delphine VIENOT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

DELIBERATION N° 20.04.01: TRANSFERT ACTIF ET PASSIF A LA CCMP

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 64 ;

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-41, L.5212-33 ; L.5214-21 et L.5214-16 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes de Miribel et du Plateau ;

Compte Rendu Conseil Municipal

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le transfert de compétence de l'assainissement collectif à la Communauté de Commune de Miribel et du Plateau (CCMP) acté par arrêté préfectoral du 18 décembre 2019; elle rappelle également la délibération du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2019 acceptant ce transfert de compétence au 01 janvier 2020.

Elle informe l'assemblée délibérante que suite à ce transfert de l'assainissement collectif, la commune doit mettre à disposition du budget annexe assainissement de la CCMP son actif (ses biens) et son passif (les subventions, et l'emprunt le cas échéant). Elle précise que cette mise à disposition est une opération d'ordre non budgétaire effectuée à titre gratuit et ne donnant pas lieu à un mouvement financier.

Elle propose pour ce faire de retenir le schéma comptable annexé à la présente délibération, ce schéma comptable doit être formalisé via une convention de mise à disposition de l'actif et du passif signée par la Commune et par la Communauté de communes.

Elle autorise la signature d'une convention de mise à disposition avec la Communauté de communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE la mise à disposition au budget annexe assainissement de la Communauté de communes de Miribel et du Plateau l'actif et le passif de l'assainissement collectif de la commune de Thil selon le tableau annexé,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition et toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette convention.

<i>Pour</i>	15
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

Compte Rendu Conseil Municipal

23ee9257c141d22663f21e4c142153e

_001021 TRES. MONTLUEL _18500 ASST THIL		Etat de l'actif										
Etat de l'actif												
ACTIF												
NIVEAU DE COMPT N°	INVENTAIRE	DESIGNATION DU BIEN	CATEGORIE INVENTAIRE	DATE ACQUI	ANN	DUR	AM	VALEUR BR	AMORTIS	AMORTISS	VALEUR NETTE	
208	208-ASSTTHIL	Schéma Directeur issu mandats Frais Etudes 203	NON AMORTISSABLE	02/12/2019				0	12999.28	0	12999.28	
208	_	autres immobilisations incorporelles						12999.28	0	0	12999.28	
Sous-total												
211	2016 211ZB02he	Acq. Chenevard		25/10/2016				3646.23	0	0	3646.23	
211	_	terrains						3646.23	0	0	3646.23	
Sous-total												
213	2013-1	MDT 12/13	CATEGORIE CREEE SUITE MIGRATION	31/12/2013	2016	40	10700	1068	274.81		9357.19	
213	2013-10	MDT 22/2013	CATEGORIE CREEE SUITE MIGRATION	31/12/2013	2016	40	9834.12	980	245		8609.12	
213	2013-2	MDT 13/13	CATEGORIE CREEE SUITE MIGRATION	31/12/2013	2016	40	1897.95	188	47		1662.25	
213	2013-3	MDT 14/13	CATEGORIE CREEE SUITE MIGRATION	31/12/2013	2016	40	807.5	88	22		797.5	
213	2013-4	Réalisation assainissement collectif zone 1 NA1	CATEGORIE CREEE SUITE MIGRATION	31/12/2013	2016	40	27907.5	2788	697		24422.5	
213	2013-5	MDT 16/2013	CATEGORIE CREEE SUITE MIGRATION	31/12/2013	2016	40	26880.7	2688	747		26155.7	
213	2013-6	MDT 18/13	CATEGORIE CREEE SUITE MIGRATION	31/12/2013	2016	40	3495.7	348	87		3093.7	
213	2013-7	MDT 19/2013	CATEGORIE CREEE SUITE MIGRATION	31/12/2013	2016	40	19308.41	1928	482		16888.41	
213	2013-8	MDT 20/2013	CATEGORIE CREEE SUITE MIGRATION	31/12/2013	2016	40	32462.85	3275.44	811		28378.41	
213	2013-9	MDT 21/2013	CATEGORIE CREEE SUITE MIGRATION	31/12/2013	2016	40	2695.44	269	67		2380.44	
213	2014-1	REALISATION ASST COLLECTIF ZONE 1	CATEGORIE CREEE SUITE MIGRATION	31/12/2014	2016	40	4679	464	116		4099	
213	2014-2	REALISATION ASST COLLECTIF ZONE 1	CATEGORIE CREEE SUITE MIGRATION	31/12/2014	2016	40	1831	160	40		1431	
213	2014-3	Réalisation assainissement collectif zone 1 NA1	CATEGORIE CREEE SUITE MIGRATION	31/12/2014	2016	40	940	92	23		825	
213	_	constructions					146352.27	14635.44	3658.81		128058.02	
Sous-total											2813 18204.25	
2158	2158-ASSTTHIL	Frais Etudes	ACQUIS PAR LOT LINEAIRE 10 AN(S)	02/12/2019				10	1714778.4	0	1714778.37	
2158	_	autres						1714778.4	0	0	1714778.37	
Sous-total												
218	9.00041E+13	Prestation AMO - No 45.3	CATEGORIE CREEE SUITE MIGRATION	23/03/2016				40	1125	0	1125	
218	_	autres immobilisations corporelles						1125	0	1125	0	
Sous-total												
Total									1878901.2	14635.44	4783.81	1859481.9
PASSIF A METTRE A DISPOSITION : Subventions												
131								BRUT	AMORTISSEMENTS	NET		
1333								891535.24	45339.87	846195.4		
								170489.39	21036.85	149452.5		
								1062024.6	66376.72	995947.9		
PASSIF A TRANSFERER : Emprunts												
1641	C	200.000,00	0,00	800.000,00	C	1.000.000,00						

Page 1

DELIBERATION N° 20.04.02 : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Madame le Maire expose qu'à la suite des élections générales tenues le 15 mars 2020, il convient d'installer la commission communale des impôts directs.

La Commission :

- Participe à l'évaluation des locaux et des parcelles ayant fait l'objet d'un changement
- Complète le recensement établi par le centre des impôts foncier

Les représentants de la commune à cette commission sont appelés à se prononcer sur la valeur locative des propriétés bâties et non bâties : Cette valeur locative sert de base au calcul des trois taxes principales.

Pour appartenir à cette commission, les membres doivent :

- Etre contribuables dans la commune
- Etre de nationalité française et jouir de ses droits civils
- Avoir plus de 25 ans
- Etre familiarisés avec la vie de la commune

La désignation des membres est de la compétence de la Direction des services fiscaux du département sur une liste de contribuables proposée par le conseil municipal.

Madame le Maire donne lecture à l'Assemblée de la liste des noms présents aux Services Fiscaux pour la C.C.I.D.

Compte Rendu Conseil Municipal

24 noms (12 titulaires et 12 suppléants) sont inscrits. Seuls 6 titulaires et 6 suppléants seront retenus par les Services Fiscaux.

Pour	15
Contre	0
Abstention	0

COMMUNE DE : THIL

Proposition de commissaires titulaires domiciliés au sein de la commune pour siéger à la commission communale des impôts directs

CIVILITE	NOM	NOM DE JEUNE FILLE	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE	ADRESSE	CODE POSTAL	VILLE	MAILS
Mme	HOTE JEAN		Christiane	29/02/1950	LYON 4ème	110,issement La vierrière	01120	THIL	christiane_hotjean@orange.fr
M	DENIS		Cédric	04/04/1972	NIMES	414, rue de la Marie	01120	THIL	cedricdenis@orange.fr
M	DENIS		Laurent	10/03/1968	LYON 2ème	117, chemin des Rivons	01120	THIL	laurent.denis117@gmail.com
Mme	MOTA		Mariéne	07/03/1976	REMIREMONT	Le Château, 53 rue du Stade	01120	THIL	mariéne.mota@volvo.com
M	ROUAUD		Michel	19/12/1979	BRIANCON	175, rue de la Marie	01120	THIL	michel.rouaud@hotmail.com
M	BEAUVÉ		Jean-Philippe	17/05/1982	VILLEURBANNE	90, route de Montfau	01120	THIL	jp.beauve@orange.fr
M	PAIN		Jean-Michel	11/04/1987	BOURGON-JALLIEU	100, rue de l'Eglise	01120	THIL	jeanmichel.pain@wanadoo.fr
M	CARILLO		Brice	18/09/1985	LYON 4ème	336, rue de l'Eglise	01120	THIL	brice.carillo@hotmail.fr
M	BALOUZET		Dominique	05/06/1989	PARIS 4ème	chemin de la Boisse	01120	THIL	dominique.balouzet@orange.fr
M	PASSARELLA		Claude	17/05/1989	SAINTPRIEST	38, chemin du Poteau	01120	THIL	claude.passarella@gmail.com
M	JOTHIE		Romain	09/09/1977	Saint Ebronne	614, chemin du Mas Durand	01120	THIL	romain.jothie@orange.fr
Mme	VIENOT		Delphine	01/02/1982	LYON 3ème	81, route de Montfau	01120	THIL	dvienot@thil.fr

Communes de plus de 2000 habitants uniquement

Proposition de commissaires titulaires domiciliés en dehors de la commune pour siéger à la commission communale des impôts directs **

CIVILITE	NOM	NOM DE JEUNE FILLE	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE	ADRESSE	CODE POSTAL	VILLE	CATEGORIE

Proposition de commissaires suppléants domiciliés au sein de la commune pour siéger à la commission communale des impôts directs

CIVILITE	NOM	NOM DE JEUNE FILLE	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE	ADRESSE	CODE POSTAL	VILLE	CATEGORIE
M	VIENOT		Jean-Marc	27/05/1955	LYON 3ème	81, route de Montfau	01120	THIL	jeanm@thil.fr
Mme	CAROPPI		Damians	09/03/1992	VALUX EN VELIN	318, route de Nivroz	01120	THIL	dcaroppi@thil.fr
M	AURAY		Patrice	23/09/1989	CLERMONT-FERRAND	268, rue de la Marie	01120	THIL	cauray@thil.fr
Mme	GRUMET		Estelle	26/10/1999	LYON 4ème	63, chemin du stade	01120	THIL	egrumet@thil.fr
M	PASSARELLA		Victor	29/04/1999	LYON 4ème	38, chemin du poteau	01120	THIL	vpassarella@thil.fr
Mme	FERRON		Catherine	11/09/1959	COUTANCES	19, LOT les Loups	01120	THIL	cferron@thil.fr
M	HARGE		Michel	25/08/1949	LYON 7ème	136, route de Montfau	01120	THIL	miharge@thil.fr
Mme	HERNANDEZ-RUIZ		Angélique	14/10/1980	RILLIEUX-LA-PAPE	213, chemin du stade	01120	THIL	ahernandez@thil.fr
M	TRACLET		Vincent	01/09/1970	RILLIEUX-LA-PAPE	615, chemin du Mas Durand	01120	THIL	vtraclet@thil.fr
Mme	BUCONOMO		Elisabeth	17/02/1968	AIME	319, rue de l'Eglise	01120	THIL	ebuconomo@thil.fr
M	JULIAN		Christan	04/08/1955	SIDI BEL ABBES	216, route de beynost	01120	THIL	julian@thil.fr
Mme	ROUVIERE		Isabelle	22/09/1979	LYON 2ème	900, chemin du Mas Durand	01120	THIL	rouvriere@thil.fr

Communes de plus de 2000 habitants uniquement

Proposition de commissaires suppléants domiciliés en dehors de la commune pour siéger à la commission communale des impôts directs **

CIVILITE	NOM	NOM DE JEUNE FILLE	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE	ADRESSE	CODE POSTAL	VILLE	CATEGORIE

NOTA : Lorsque le territoire communal comporte un ensemble de propriétés bâties de 100 hectares au minimum, le commissaire proposé doit être propriétaire de bois ou forêts.
 ** Le commissaire proposé doit remplir simultanément les deux conditions suivantes :
 - il a déclaré son adresse à l'impôt sur le revenu en dehors du territoire communal, et
 - il est assujéti à titre personnel à un rôle des impositions directes dans la commune de candidature.

DELIBERATION N° 20.04.03 : RETRAIT DE LA DELIBERATION N° 20.03.03

Par délibération n°20.03.03 du 12 juin 2020, le conseil municipal de Thil élisait les membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Madame le Maire siégeant d'office à la CAO, il convient de ne pas faire apparaître son nom dans les titulaires

Vu :

Compte Rendu Conseil Municipal

- Le code général des collectivités territoriales, et ses articles L1411-5 puis D1411-5,
- La délibération du 12 juin 2020 approuvant la composition de la CAO

Considérant :

La demande des services de la Préfecture demandant le retrait de la délibération,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- DÉCIDE de retirer la délibération n°20.03.03 du 12 juin 2020 élisant les membres de la Commission d'Appel d'Offres

<i>Pour</i>	15
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

DELIBERATION N° 20.04.04 : ELECTIONS DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES

Madame le Maire expose qu'à la suite des élections générales tenues le 15 mars 2020, il convient d'élire les conseillers devant siéger à la Commission d'Appel d'Offres selon les dispositions de l'article 22 du Code des Marchés Publics modifié par le Décret n°2010-1177 du 5 octobre 2010 stipulant :

« Lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3500 habitants, le Maire ou son représentant-président, et trois membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. ».

Et, après avoir procédé au vote, sont désigné(e)s :

Titulaires :

Madame Damaris CAROPPI

Messieurs Olivier ROUVIERE et Jean-Marc VIENOT

Suppléants :

Madame Catherine FERRON

Messieurs Patrice AURAY et Vincent TRACLET

<i>Pour</i>	15
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

Compte Rendu
Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N°1 : TRAVAUX SUR LES FENETRES DE LA MAIRIE

01418 Code INSEE	Commune de THIL - budget principal Commune	DM 2020
---------------------	---	---------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 1
Virements de crédits

Nombre de membres en exercice
Nombre de membres présents
Nombre de suffrages exprimés
VOTES : Contre 0 Pour 15
Date de convocation : 23/06/2020

Objet : Travaux fenêtres mairie

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6188 : Autres frais divers	2 500,00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 500,00 €	
D 023 : Virement section investissement		2 500,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la secⁿ d'investis.		2 500,00 €
D 21311-132 : Travaux Mairie		2 500,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		2 500,00 €
R 021 : Virement de la section de fonct		2 500,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.		2 500,00 €

Signataires :

ont signé les membres présents
pour extrait conforme

Le Maire

Gale



Mairie de Thil
(AIN)

Compte Rendu
Conseil Municipal

<i>Pour</i>	15
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10